

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES****VILLE DU BOUSCAT****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 5 :**

ELECTION DES ADJOINTS

**Séance ordinaire du 28 Mai 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 28 Mai 2020

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 35**

**Absent : 0**

**Excusés : 0**

**Présents :** Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Virginie MONIER, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Mathilde FERCHAUD, Didier PAULY, Janine ZUROWSKI, Damien ROUSSEAU, Maxime JOYEZ, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :**

**Absent :**

**Secrétaire :** Mathilde FERCHAUD

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

### **DOSSIER N° 5 : ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de 10 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 10 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 10 le nombre des adjoints au maire.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	6
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ...	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	29
f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....	

<b>INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabienne DUMAS	29	Vingt-neuf
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**VU** les articles L. 2121-17, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Après s'être assuré que le quorum est atteint ;

**Après avoir voté, le Conseil Municipal :**

**Article 1 :** Elit les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Fabienne DUMAS, à 29 voix sur 29 ;

**Article 2 :** Installe immédiatement, les adjoints suivants ayant obtenu la majorité absolue :

1<sup>er</sup> Adjoint .....Fabienne DUMAS  
2<sup>ème</sup> Adjoint.....Gwénaél LAMARQUE  
3<sup>ème</sup> Adjoint.....Emmanuelle ANGELINI  
4<sup>ème</sup> Adjoint.....Jean-Georges MICOL  
5<sup>ème</sup> Adjoint.....Valérie BARLOIS-LEROUX  
6<sup>ème</sup> Adjoint.....Philippe FARGEON  
7<sup>ème</sup> Adjoint.....Virginie MONIER  
8<sup>ème</sup> Adjoint.....Maël FETOUH  
9<sup>ème</sup> Adjoint.....Françoise COSSECQ  
10<sup>ème</sup> Adjoint.....Alain MARC

Fait et délibéré le 28 Mai 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET



